

La Constituante

Le 8.9.2009 la commission 4 de l'assemblée Constituante organise à la salle des fêtes de Thônex une audition publique, thème : GENEVE, centre de la REGION : un atout ? Alors, la région, quel avenir ?

Tout au long de l'histoire de Genève, sa situation géographique la prédestinait, elle assurait le rôle de **centre**, elle était le **cœur** de la région.

Cette place n'est pas acquise pour l'éternité !

Cette place doit être défendue !

Comme des générations nous précédant l'ont fait, nous devons transmettre cet héritage à nos enfants.

La nouvelle Constitution doit nous donner les moyens.

La frontière du Canton de Genève, issue de tractations du Congrès de Vienne, dictée par les grandes puissances de l'époque, nous enferme sur un territoire qui ne correspond pas à l'importance industrielle, financière et internationale de Genève.

Mais ne rêvons pas ! L'inviolabilité des frontières est garantie. L'influence et le pouvoir politique s'arrêtent à cette frontière.

A une époque lointaine, où les choses étaient moins figées, il y avait 3 possibilités de changer les limites territoriales :

1. **La guerre :**

Oublions !

2. **Les mariages entre familles régnantes :**

Je ne vois pas de prince ni de princesse à échanger contre un bout de terrain.

3. **L'argent. Le rachat de territoires :**

Je pense à la Louisiane, vendue par la France aux Américains. Ou à l'Alaska vendue par les Russes, aux Chinois, acheteur en Afrique.

Cette 3^{ème} possibilité mérite notre réflexion, non pour changer le tracé d'une frontière définitive et inviolable, mais en vue d'asseoir l'influence de Genève au delà de cette limite somme tout artificielle.

Notre responsabilité de Constituant est engagée.

Notre ambition de rester le leader de la région nous oblige d'innover.

Ne nous laissons pas nous enfermer dans les conventions et la pensée « politiquement correct ».

L'aménagement du territoire, n'est pas envisageable sans la collaboration avec nos voisins : Le Canton de Vaud, et les deux départements français.

C'est de notre Canton que doivent venir les impulsions de cet aménagement en ce qui concerne le réseau routier, les transports en commun, les centres d'activités, les zones d'habitations, les P+R, etc. si nous ne voulons pas qu'il nous soit imposé.

Cet aménagement est à discuter et à organiser par ceux qui tiennent le pouvoir politique, mais dans notre société, organisée sur le modèle libéral, les propriétaires de terrain : l'Etat ou des privés, peuvent influencer fortement l'orientation que prend cet aménagement.

Conclusion :

Posséder du terrain à des endroits stratégiques nous donne la clé pour argumenter et orienter. Ce que les collectivités publiques font à l'intérieur du Canton, ils doivent le faire à l'extérieur, au delà des frontières. La **Constitution** doit nous donner les moyens, permettant d'agir offensivement.

On me dit, ce n'est pas possible !

L'ETAT ne peut être propriétaire au-delà des frontières. Je veux bien, peut-être aujourd'hui.

Nous avons été élus pour innover, non pour gérer l'acquis. Il ne s'agit pas de « coloniser ».

Avec nos voisins, la réciprocité sera évidemment la règle. Ce que les entreprises, les agriculteurs et les vigneron font depuis longtemps, devrait être possible pour les collectivités publiques.

Ludwig Muller
Membre de la Constituante